ACCUEILLIR

Bienvenue

Guide pratique des ressources humaines des Hôpitaux Universitaires Paris Centre



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PARIS CENTRE
Cochin • Port-Royal • Tarnier • Broca
La Collégiale • La Rochefoucauld • Hôtel-Dieu

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

SOMMAIRE

Gestion individuelle des carrières et des rémunérations p.04

- Comment mon temps de travail s'organise-t-il ?
- Quels sont mes droits, quels sont mes devoirs ?
- De quelle manière est composée ma rémunération ?
- J'ai changé, d'adresse postale, à qui dois-je m'adresser ?

Santé et sécurité au travail p.08

- Les visites médicales : pourquoi & quand ?
- Conditions de travail : j'ai une remarque, à qui dois-je m'adresser ?

Politique sociale et petite enfance p.10

- Quelles sont les prestations sociales offertes ?
- Où retirer un dossier de place en crèche et/ou Centre de loisirs ?
- De quoi dépend l'ouverture des droits à ces prestations ?
- Comment commander un jouet de Noël pour mon enfant ?

Développement des compétences
et accompagnement des parcours professionnels p.14

- Quelles sont mes perspectives d'évolution professionnelle ?
- Comment devenir acteur de son parcours ?
- Où trouver le catalogue des formations professionnelles ?
- Comment bénéficier de formations, de conseils pédagogiques, notamment hors cadre ?

Pilotage des effectifs et Contrôle de gestion RH p.16

Démarches et informations pratiques p.18

Annexes p.20

Mémo p.23

ÉDITO

Bienvenue au sein des HUPC !

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein des Hôpitaux Universitaires Paris Centre (HUPC), l'un des 12 groupes hospitaliers créés en janvier 2011 au sein de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Les HUPC proposent une offre de soins variée permettant la prise en charge de la plupart des pathologies de l'adulte, de la femme enceinte, du nouveau-né et de la personne âgée. Vaste ensemble de 3 hôpitaux répartis sur 7 sites hospitaliers au sein de 5 arrondissements parisiens, les HUPC couvrent un bassin de population de plus de 823 000 habitants.

Nos hôpitaux :
- Cochin, composé de 3 sites : Cochin, Port-Royal, Tarnier ;
- Broca, composé de 3 sites : Broca, La Collégiale, La Rochefoucauld ;
- L'Hôtel-Dieu.

Spécialement conçu à votre intention, ce livret d'accueil a pour vocation de faciliter votre intégration. Nous avons souhaité y présenter les aspects essentiels de notre organisation et apporter des réponses à vos interrogations les plus courantes.

Cécile LOMBARD
Directrice des Ressources Humaines

&

Cédric ZOLEZZI
Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines





GESTION INDIVIDUELLE DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS



CARRIÈRE PAIE

De quelle manière est composée ma rémunération ?

Si vous êtes agent titulaire, votre rémunération mensuelle se compose :

- d'un traitement, dont le montant dépend de votre position de rémunération et de votre ancienneté ;
- d'une indemnité de résidence, en fonction de votre lieu de travail ;
- d'une indemnité de sujétion.

À ces éléments fixes peuvent s'ajouter :

- une prime de service versée en juin et décembre ;
- des indemnités spécifiques liées à votre grade, votre fonction, votre secteur d'affection (travaux dangereux, travail de nuit) ;
- un remboursement de vos titres de transport (remplir formulaire avec justificatif).
- le supplément familial de traitement éventuel.

Si vous êtes contractuel votre rémunération annuelle est fixée par contrat au moment de votre recrutement (montant forfaitaire ou indiciaire).



J'ai changé, d'adresse postale, à qui dois-je m'adresser ?

Comment être titularisé quand on est contractuel ?

Avancement, changement d'échelon : comment est-ce que ça fonctionne ?

Qui est mon gestionnaire de paie ?

Chaque nouvel arrivant dispose d'un gestionnaire attitré à son site. Ainsi, pour toute question relative à la gestion de votre carrière et de votre paie, vous pouvez joindre :

COCHIN

Alice LA MARTINIERE
01 58 41 32 12 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - 1er étage

BROCA

Bruno LEBLANC ou **David OUDART**
01 44 08 35 64 - Joignables de 9h à 17h
Site Broca
Aile Est, RDC - Couloir de la DRH

HÔTEL-DIEU

Secteur DRH
01 42 34 85 96 - Joignable de 9h à 17h
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

Congés

Vous avez droit à des congés annuels. Pour une année complète travaillée, vous avez droit à 25 jours ouvrables de congés payés, à prendre entre le 1er janvier et le 31 décembre. L'année de votre recrutement, le nombre de jours auxquels vous avez droit est calculé en fonction du nombre de mois travaillés.

Si vous prenez une partie de vos congés annuels en dehors du 1er octobre au 31 mars, vous avez également droit à des jours de congés hors période.

Des autorisations d'absence (accordées sous réserve de l'accord de vos responsables et non récupérables) sont prévues pour les événements notamment marquants de la vie : un mariage, une naissance, le décès d'un proche, la préparation d'un concours... Le schéma horaire en 7h36 ouvre droit à 18 RTT. Les cadres au forfait ont droit à 20 jours.

Si, en fin d'année, il vous reste entre 0 et 5 CA et des jours de RTT, ils ne sont pas perdus mais peuvent être portés sur un Compte Épargne-Temps à hauteur de 10. S'il vous reste plus de 10 jours, vous pourrez opter entre le paiement ou la conversion en points retraite. Un jour de solidarité est retiré chaque année quelle que soit votre date d'arrivée.



Je suis malade, de quelle manière dois-je justifier mon absence et auprès de qui ?

Comment fonctionne mon CET ?

Pour toute question relative aux congés, CET et les badges professionnels, veuillez-vous adresser à :

COCHIN

Cellule présence au travail
01 58 41 10 39 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - 1er étage

BROCA

Bruno LEBLANC ou **David OUDART**
01 44 08 35 64 - Joignables de 9h à 17h
Site Broca
Aile Est, RDC - Couloir de la DRH

HÔTEL-DIEU

Cellule présence au travail
01 42 34 85 96 - Joignable de 9h à 17h
le lundi uniquement
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Tout incident ou accident grave, ayant lieu pendant le service ou durant le trajet entre le domicile et le travail, doit être déclaré sur le registre des accidents bénins.

La déclaration de l'accident de service ou de la voie publique devra être effectuée immédiatement ou au plus tard avant la fin de l'arrêt de travail auprès des contacts cités ci-dessous. Dans cette situation, l'agent doit envoyer son arrêt, remplir sa déclaration avant sa reprise et récupérer le triptyque qui lui servira dans la prise en charge de ses soins et de ses dépenses de médicaments. Après enquête administrative, l'imputabilité au service de votre accident pourra être reconnue et prise en charge au titre de l'accident de service ou de la voie publique, notamment financièrement (soins, arrêt...).

Quels cas sont considérés comme accidents du travail?

Quelle prise en charge par l'établissement ?

Pour toute question relative aux accidents du travail, veuillez-vous adresser à :

COCHIN

Bureau des accidents du travail
01 58 41 10 50
Accueil physique de 9h à 12h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - RDC

BROCA

Bruno LEBLANC ou **David OUDART**
01 44 08 35 64 - Joignables de 9h à 17h
Site Broca
Aile Est, RDC - Couloir de la DRH

HÔTEL-DIEU

Bureau des accidents du travail
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

RETRAITE

Selon votre statut, vous cotisez obligatoirement à l'un des deux régimes de retraite de la fonction publique.

Quand puis-je prendre ma retraite ?

Quelles sont les démarches à effectuer pour préparer ma retraite ?

Quelles sont les allocations qui sont versées pour mon départ à la retraite ?

Quels sont mes droits ?

Comment valider une annuité entière de cotisation à la retraite ?

Quelles sont les modalités de paiement du rachat d'études ?

Si vous êtes stagiaire ou titulaire :
la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales - CNRACL - et le Régime de retraite additionnelle de la fonction publique - RAFP.

Si vous êtes agent contractuel :
la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (Ircantec).

Pour tout renseignement sur le régime de retraite, veuillez-vous adresser :

HUPC

Information locale
01 42 34 80 69
Sinon s'adresser au centre de services partagés de l'AP-HP
csp-dgp.drhap@sap.aphp.fr
01 45 13 68 00

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

D'une mission de protection individuelle à un rôle dans la prévention collective, la médecine du travail s'adresse à tous les personnels du groupe hospitalier. Votre médecin du travail vérifie votre aptitude médicale à votre poste et peut proposer des mesures d'aménagement.

Le service, composé de médecins, cadres, infirmiers et secrétaires médicales, est également disponible pour offrir une consultation liée à un problème de santé au travail.

Pourquoi & Quand ?

Vous serez amené à rencontrer le médecin du travail pour :

une visite médicale d'aptitude au poste avant la prise de poste ;

des visites périodiques selon un calendrier et des modalités adaptées aux risques professionnels auxquels vous êtes exposé tous les 48 mois minimum ;

des visites de reprise du travail
- après un congé de maternité ;
- une absence pour cause de maladie professionnelle sans condition de durée ;
- une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail ;
- une absence d'au moins 30 jours pour cause de maladie ou d'accident d'origine non professionnelle.

Il existe au sein des HUPC, un service par site.
Chaque service est composé de médecins, d'un cadre, d'infirmiers et de secrétaires.

COCHIN

Dr Fabienne LECIEUX
Dr GRANDORDY
Dr Claire PEYRETHON

Cadre
Raïssa CAMBLOR - 01 58 41 10 85
Joignable de 9h à 17h

Secrétariat
Françoise ROUVEAU
Aline SAINT-GELAIS
01 58 41 10 35 - Joignables de 9h à 17h

Psychologue du personnel
Lise GAILHOUSTET
01 42 34 81 40

Site Port-Royal
Bâtiment de l'ex centre de loisirs

BROCA

Dr Françoise GRISCELLI

Secrétariat
Isabelle LEROY-VENUTI
01 44 08 35 11 - Joignable de 8h45 à 17h

Site Broca - Aile Sud
1er étage, à droite en sortant des ascenseurs

Cadre
Raïssa CAMBLOR
01 58 41 10 85 - Joignable de 9h à 17h

Psychologue du personnel
Lise GAILHOUSTET
01 42 34 81 40

HÔTEL-DIEU

Dr Chantal DELMAS
Dr Muriel FORTIER

Secrétariat
Nathalie FUTRE - 01 42 34 81 92
Catherine RAGOT
01 42 34 85 21 ou 01 42 34 85 24
Joignables de 8h45 à 17h

Galerie B2 - 6e étage

Cadre
Raïssa CAMBLOR
01 58 41 10 85 - Joignable de 9h à 17h

Psychologue du personnel
Lise GAILHOUSTET
01 42 34 81 40

CONDITIONS DE TRAVAIL : TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR CHACUN

Au sein des HUPC, le département santé, sécurité et organisation du travail répond aux questions et traite les problèmes de sécurité au travail, hygiène et risques professionnels : températures excessives, expositions à des produits chimiques, bruit, aménagements de bureau, ergonomie, etc.

J'ai une remarque ou une suggestion à formuler sur mes conditions de travail, à qui dois-je m'adresser ?

En première intention le cadre de votre service est votre interlocuteur.

Vos différents référents :

RÉFÉRENTE COCHIN

Aménagement poste de travail
Secteur soins - Catherine GAGET
01 58 41 11 45 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - RDC

RÉFÉRENTE BROCA

Risques chimiques
Florence HOUDOT
01 58 41 19 32 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques

RÉFÉRENT HÔTEL-DIEU

Aménagement poste de travail
Secteur soins - Arnaud SEGUY
01 58 41 19 33 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques

HUPC

Préventions Troubles Musculo-Squelettiques
Analyse des AT - Cécile Gagneux
01 58 41 34 23 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin - Bâtiment Saint-Jacques - RDC



RELATIONS SOCIALES ET SUIVI DES INSTANCES

Afin de permettre un dialogue social de qualité, les relations sociales avec les représentants du personnel, dont le rôle est la défense des intérêts individuels et collectifs du personnel, sont gérés par la cellule : "Relations sociales et suivi des instances". Les représentants du personnel sont élus par les agents tous les 4 ans sur des listes présentées par les organisations syndicales.

Les différents référents au sein des HUPC :

COCHIN

Chargé des relations sociales
01 58 41 10 65 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - RDC

HÔTEL-DIEU

Chargé des relations sociales
01 42 34 81 17 - Joignable de 9h à 17h
Site Hôtel-Dieu
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

BROCA

Chargé des relations sociales
01 42 34 81 17 - Joignable de 9h à 17h
Site Hôtel-Dieu
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE : CRÈCHES ET CENTRE DE LOISIRS

Présentes au sein des HUPC, les crèches ont tissé, au fil des années, des liens indispensables avec le centre de loisirs pour offrir à vos enfants un accueil résolument tourné vers la qualité du service rendu.

Les cinq crèches et le centre de loisirs du groupe sont ouverts de 6h30 à 22h - selon les sites - tout au long de l'année. Le centre de loisirs et ouvert pendant les vacances scolaires.

Les crèches accueillent les enfants de 2 1/2 mois à leur scolarisation, et le centre de loisirs, les enfants de la maternelle jusqu'à 10 ans révolus.

Où retirer un dossier de place en crèche et/ ou Centre de loisirs ?

HUPC

Richard DELORME
01 58 41 10 49 - Joignable de 10h à 16h
richard.delorme2@aphp.fr
Site Tarnier
89 rue d'Assas - Paris VIe - 3e étage

Quand déposer son dossier de place en crèche et/ou Centre de loisirs ?

- En crèche, les dossiers sont à déposer avant le 5e mois de grossesse et au plus tard avant les Commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 23, 38 et 49 de chaque année civile.
- Au centre de loisirs, pour toutes les vacances scolaires, de la Toussaint au 31 août, le dossier est à déposer au plus tard 3 semaines avant les Commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 38 et 49 de chaque année civile.

À qui déposer le dossier de place en crèche et/ou Centre de loisirs ?

Il est aussi à remettre à Richard DELORME. Elle pourra également répondre aux questions sur les droits de place en crèche, les mutations, horaires d'accueil des enfants et les subventions de place hors APHP.

Pour toute demande liée au coût - facturation, chèques CESU, différents niveaux de tarification... :

HUPC

Natalina SEMEDO
01 58 41 10 46 - Joignable de 10h à 15h
Site Tarnier
89 rue d'Assas - Paris VIe - 3e étage



Les différentes crèches et centres de loisirs des HUPC

CRÈCHES COCHIN

Crèche RDC - Crèche 1er étage

Audrey Mandin - 01 58 41 10 38
audrey.mandin@aphp.fr
Joignable du lundi au vendredi,
de 9h à 16h

Amplitude d'accueil pour ces crèches : de 6h30 à 21h50

MULTI-ACCUEIL

Un service ponctuel qui peut accueillir jusqu'à 6 enfants par jour

Secrétariat - 01 58 41 10 38
Crèche de Cochin - 2e étage

Amplitude d'accueil : de 6h30 à 19h30



CENTRE DE LOISIRS

pour les enfants de la maternelle jusqu'à 10 ans révolus

Richard DELORME
01 58 41 91 05 ou DECT 15046
Site Port-Royal - Pavillon Cassini
1er étage

Amplitude d'accueil : de 6h30 à 18h30, uniquement pendant les vacances scolaires

JARDIN D'ENFANTS

pour les enfants à partir de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école

Secrétariat - 01 58 41 10 38
Disponible du lundi au vendredi
de 6h30 à 21h
Site Port-Royal - Pavillon Cassini - RDC

Amplitude d'accueil : de 6h30 à 19h30

CRÈCHE HÔTEL-DIEU

Loriza MICHOLET - 01 42 08 81 89
Galerie B3 - RDC

Amplitude d'accueil : de 6h45 à 21H45

CRÈCHE BROCA

Dahbia Benhamoudi - 01 44 08 35 87
Site Broca

Amplitude d'accueil : de 6h30 à 21h30

CRÈCHE LA COLLÉGIALE

Charline DES DIGUERES - 01 44 08 33 30
Site La Collégiale

Amplitude d'accueil : de 6h45 à 19h



LE SERVICE SOCIAL HOSPITALIER DU PERSONNEL : AIDE, CONSEILS, INFORMATIONS, SOUTIEN

Les assistantes du service social du personnel évaluent vos besoins et vos difficultés, dans le respect du secret professionnel. Elles participent à la recherche d'un équilibre entre les exigences du service public hospitalier et les aspirations et obligations personnelles des agents.

Dans ce cadre, elles peuvent intervenir dans les domaines suivants : le travail, la santé, le logement, le budget, la famille, l'accès aux droits et prestations légales exceptionnelles. Elles initient ou s'associent à tout projet pouvant améliorer vos conditions de vie dans le cadre de la politique sociale de l'AP-HP.

Pour tout conseil ou information sur les problèmes de santé, de travail, n'hésitez pas à les rencontrer sur rendez-vous, elles sont là pour vous aider dans vos démarches.

COCHIN

Elise HENGY
01 58 41 26 62 - Disponible de 9h à 17h

Katherine VELLA
01 58 41 15 02 - Disponible de 9h30 à 17h30

Marie-Hélène POUEY-PEYRUCQ
01 42 34 84 25 - Disponible de 9h à 17h

Site Tarnier - 89 rue d'Assas - Paris VIe
3e étage

HÔTEL-DIEU

Marie-Hélène POUEY-PEYRUCQ
01 42 34 84 25
Disponible les mardis de 9h à 17h
Galerie A1 - 3e étage

BROCA

Elise HENGY
01 58 41 26 62
Disponible les mardis matin de 9h à 17h
Site Broca
Aile Est - RDC - couloir de la Direction



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES ET MÉDAILLES

L'AGOSPAP

(www.agospap.com)
L'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes, fonctionne à l'image d'un comité d'entreprise au sein de l'AP-HP.
Elle gère l'ensemble des activités sociales et culturelles des personnels.

Elle propose des activités et attribue des prestations en fonction du quotient familial : séjours juniors, vacances, loisirs, prestations sociales, un arbre de Noël (spectacles et cadeaux), aides exceptionnelles AP-HP, allocation annuelle enfant handicapé, allocation départ à la retraite, etc.

Quelle est la nature des prestations versées ?

De quoi dépend l'ouverture des droits à ces prestations ?

Comment commander un jouet de Noël pour mon enfant ?

Qui peut-en bénéficier ?

Comment s'inscrire ?



Pour toute question relative aux activités sociales et culturelles veuillez-vous adresser à votre correspondant AGOSPAP :

HUPC

Johann ANTOINE DI POLI
01 58 41 12 23 - Joignable de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - 1er étage

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Vous êtes le premier acteur de votre carrière, et le premier responsable de votre projet professionnel. Vous pouvez vous appuyer pleinement sur les conseils de votre responsable et des acteurs RH - notamment les conseillers carrière/mobilité, les conseillers en ressources humaines et le référent handicap et maintien dans l'emploi.

FORMATION CONTINUE

La Formation Continue a pour but de maintenir ou de parfaire vos qualifications professionnelles, d'assurer votre adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail.

Chaque année, un entretien individuel de formation (obligatoire) vous permettra de faire le point avec votre responsable sur vos besoins en la matière. La mobilité fait de plus en plus partie intégrante des parcours professionnels.

Vous pourrez aussi, le cas échéant, recourir aux dispositifs de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience ou de congé de formation professionnelle.

Où trouver le catalogue des formations ?

Il est en ligne sur le site Intranet[1] ou peut être consulté au bureau de la Formation Continue. Il vous est également possible de le demander au cadre de votre pôle.

1 - plandeformation.aphp.fr

Comment bénéficier de formations, de conseils pédagogiques, notamment hors cadre ?

Qui finance ma formation ?

De combien d'heures de formation puis-je bénéficier ?

Comment faire un stage au sein des HUPC ?

Pour obtenir des réponses à ces questions, merci de vous adresser au bureau de la Formation Continue :

HUPC

Dominique WIART
01 58 41 12 49 - Disponible de 9h à 17h
Site Port-Royal - Cloître - Porte 4
3e étage

Des dispositifs d'accompagnement du changement sont mis en place. Avec vous, différents acteurs contribuent au succès de vos projets.

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP ET DE L'INAPTITUDE

Sur recommandation du médecin du travail, des mesures diversifiées pour favoriser le recrutement, la reprise du travail ou le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés ou ayant des restrictions d'aptitude, nécessitant un aménagement de poste, voire un changement de fonction, sont mises en place.

Le référent " Handicap et maintien dans l'emploi " du groupe vous apporte des conseils et sollicite l'expertise et l'appui financier de la Mission " Handicap et travail " pour reconfigurer votre poste de travail et vous accompagner dans votre évolution professionnelle par différentes mesures - achats de matériel ergonomique, bilan d'orientation et de compétences, formations etc. -

Qui est concerné ?

Je suis porteur de handicap, quelles mesures pour faciliter mon intégration et maintien dans l'emploi ?

HUPC

Laurence CAIRA
01 58 41 10 61 - Disponible de 9h à 17h
Site Tarnier
89 rue d'Assas - Paris VIe - 3e étage

CONSEILS EN RH

Deux psychologues du travail vous accompagnent lors des situations de changements professionnels - projets personnels d'évolution, mobilités et restructurations... - en vous apportant une écoute et des conseils.

Elles formalisent votre projet (conseils d'orientation) dans votre recherche de poste (mobilité interne GH, AP-HP, autres fonctions publiques...), dans l'élaboration de votre CV et de vos lettres de motivation, dans la préparation de vos entretiens...

Elles vous accompagnent plus spécifiquement dans le suivi de votre emploi d'avenir ou de votre mission de service civique, vous écoutent et vous conseillent lorsque vous rencontrez une difficulté en lien avec votre travail (conflits, stress...).

En tant que référents Risques Psycho-sociaux, elles contribuent au développement d'actions de prévention.

HUPC

Françoise BORDAS
01 42 34 81 15 - Disponible de 9h à 17h
Site Hôtel-Dieu
Galerie B0, couloir de la Direction
1er étage

Martine FRAILE
01 58 41 30 48 / 16 33
Disponible de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - RDC

PILOTAGE DES EFFECTIFS ET CONTRÔLE DE GESTION RH



CONTRÔLE DE GESTION, BUDGET, EFFECTIFS

Une équipe traite les questions relatives au budget, au suivi des dépenses RH et à l'analyse des dépenses de personnel non médical du Groupe Hospitalier.

SYLVIE PENNOBER
01 58 41 10 43
référente des pôles suivants :

101	Imagerie
105	Anesthésie, réa, Thorax, Explorations
107	Médecine, Urgences, Psychiatrie
110	Ophtalmo, ORL, Chir. Ambulatoire Plastique
109	Proximité, santé publique et prévention
997	Directions DALAH, DRH et DSAP

NICOLAS JOLY
01 58 41 10 52
référent des pôles suivants :

102	Biologie, Pharmacie, Pathologie
103	Ostéo-articulaire
104	Gériatrie
106	Périnatalogie et Gynécologie
108	Spécialité Médico-chir et Cancéro
997	Toutes les directions exceptées la DALAH, la DRH et la DSAP

Annexe : Cartographie des Pôles des HUPC

CONTRÔLE DES MOBILITÉS

Un bureau Contrôle des mobilités est en charge d'encadrer la mobilité des agents du groupe.

Pour toute question relative à l'obtention d'une autorisation de recrutement des pôles, les cadres peuvent s'adresser à :

HUPC
Baptiste LOUCHE
01 58 41 32 13 - Disponible de 9h à 17h
Site Cochin
Bâtiment Saint-Jacques - DRH
3e étage



DÉMARCHES ET INFORMATIONS PRATIQUES

ARRÊT MALADIE - CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE	DOCUMENTS À FOURNIR	DÉLAI
1 Prévenir votre cadre de proximité	**Si vous êtes stagiaire ou titulaire :** volets n°2 et n°3 (ne rien envoyer à votre centre de sécurité sociale) **Si vous êtes contractuel :** volet n°3 (les volets n°1 et n°2 sont à transmettre au centre de sécurité sociale)	**Immédiatement**
2 Envoyer votre arrêt de travail à la DRH de votre site		Sous 48 h (cachet de la poste faisant foi)
3 En cas de prolongation, informer votre cadre de proximité		Immédiatement
4 Si arrêt de plus de 21 jours ou hospitalisation, prendre rendez-vous à la médecine du travail pour un avis d'aptitude à la reprise		Avant la date initiale de reprise

Attention : n'oubliez pas de remplir votre numéro de sécurité sociale sur l'arrêt de travail.

AUTORISATION D'ABSENCE POUR ENFANTS MALADES

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE	DOCUMENTS À FOURNIR	DÉLAI
1 Prévenir votre cadre de proximité et solliciter l'autorisation de vous absenter		**Immédiatement**
2 Envoyer le certificat médical concernant votre enfant à la DRH de votre site	Certificat médical	Sous 48 h (cachet de la poste faisant foi)

Attention : mentionner votre nom si celui-ci est différent de celui de l'enfant ainsi que votre service.

CHANGEMENT D'ADRESSE / DE RIB

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE	DOCUMENTS À FOURNIR	DÉLAI
EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT		
1 Communiquer votre nouvelle adresse et votre numéro de téléphone soit à la DRH de votre site, soit en téléchargeant le formulaire et le transmettre par courriel		Dans les meilleurs délais
2 Remplir le formulaire relatif au mode de transport utilisé et l'envoyer à la DRH de votre site	Photocopie carte de transport et justificatif d'achat	Dans les meilleurs délais
EN CAS DE CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES		
3 Adresser à la DRH de votre site la demande ainsi qu'un RIB original (daté et signé) + mois de mise en œuvre	Nouveau RIB	Dans les meilleurs délais

Attention : tout changement signalé après le 12 du mois sera pris en compte le mois suivant.

ADHÉSION ET/OU CHANGEMENT MUTUELLE OU PRÉVOYANCE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE	DOCUMENTS À FOURNIR	DÉLAI
1 Prévenir la DRH de votre site pour toute nouvelle adhésion et / ou changement de mutuelle	Photocopie carte mutuelle à fournir tous les ans ou formulaire adhésion	Dans les meilleurs délais, tous les ans
2 Prévenir la DRH de votre site pour toute nouvelle adhésion et / ou changement de prévoyance retraite	Formulaire adhésion et courrier changement de classe et / ou %	Dans les meilleurs délais

ANNEXES

CARTOGRAPHIE DES PÔLES DES HUPC

LISTE DES TRIOS DE PÔLE ET DIRECTEURS RÉFÉRENTS

PÔLES	TRIO DE PÔLES	DIRECTEUR RÉFÉRENT
IMAGERIE	Professeur Paul LEGMANN Catherine FISCHER - Philippe COLAS	Anne-Claude GRITTON
BIOLOGIE-PHARMACIE-PATHOLOGIE	Professeur Claire POYART Myriam MERCERET - Christine THENAULT	Gilles PIVERT
OSTÉO-ARTICULAIRE	Professeur Philippe ANRACT Maryline BESSE - François LABASLE	Anne-Laure DE CESARE
GÉRIATRIE	Professeur Anne-Sophie RIGAUD Véronique MERCIER - Véronique FERRACCI	Sylvain BRAULT
ANESTHÉSIE, RÉANIMATIONS, THORAX EXPLORATIONS	Professeur Marc SAMAMA Anne TISSIER - Evelyne ROSENBERG	Christophe FIGLAREK
PÉRINATALOGIE - PÉRICONCEPTOLOGIE - GYNÉCOLOGIE	Professeur Charles CHAPRON Karine HILLION - Danielle GRES	Pierre MALHERBE
MÉDECINE - URGENCES - PSYCHIATRIE	Professeur Claire LE JEUNNE Frédérique LIEGE - Guilhem BENEZET	Louise COLAS
SPÉCIALITÉS MÉDICO-CHIRURGICALES ET CANCEROLOGIE	Professeur François GOLDWASSER Cécile CHAUVAT-BOUÉDEC - Martine DELEAGE	Emmanuel LAVOUÉ
PROXIMITÉ, SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION	Professeur Frédéric BATTEUX Philippe GERSON - Solenne GIBON	Alexandre FRITSCH
OPHTALMOLOGIE - ORL - CHIRURGIE AMBULATOIRE ET PLASTIQUE	Professeur Antoine BREZIN Jocelyne SCEMAMA - François LABASLE	Cédric ZOLEZZI

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

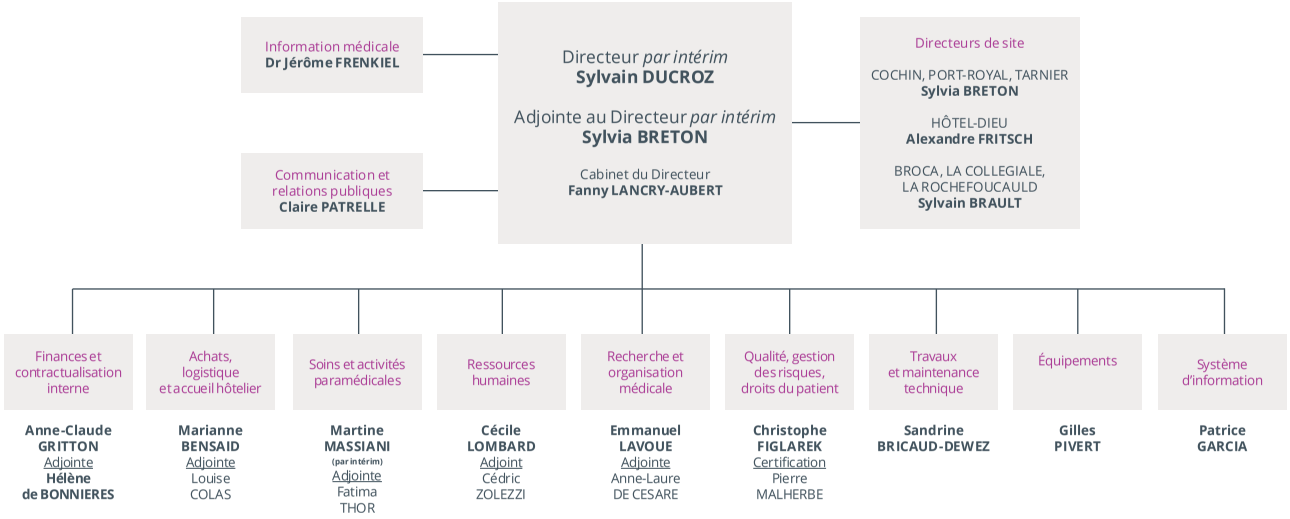

ORGANIGRAMME DRH

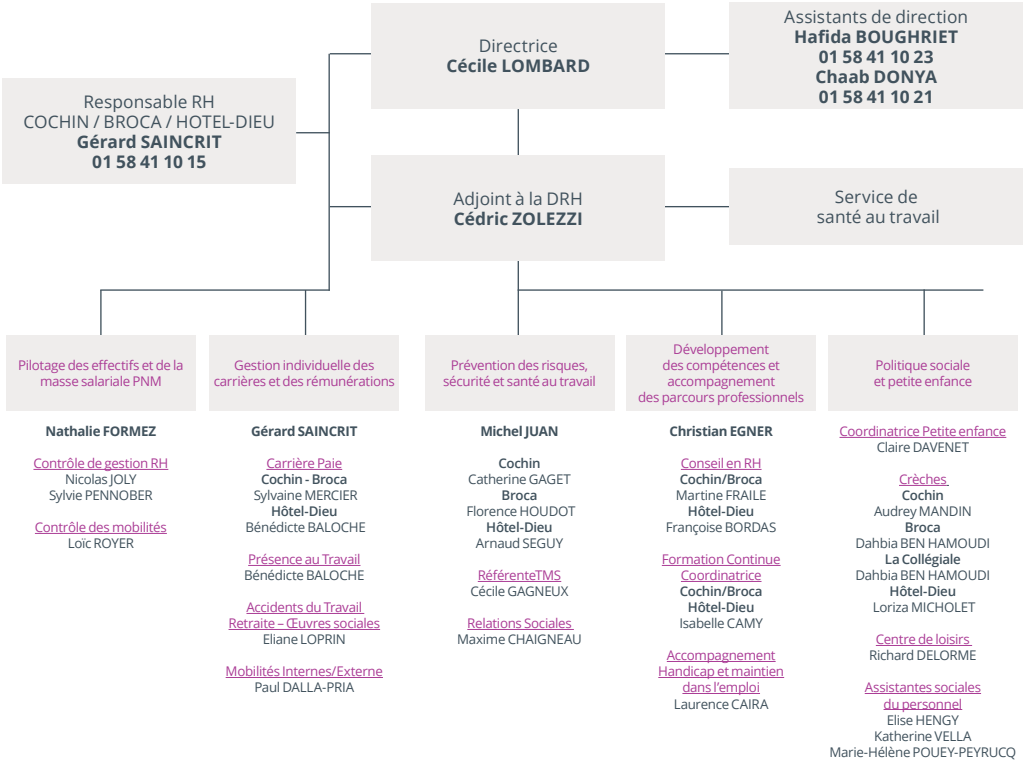

MÉMO

MON CODE APH

.....

.....

MON ADRESSE PROFESSIONNELLE

.....

.....

MON TÉL. INTERNE

.....

.....

MON DECT

.....

.....

MON CORRESPONDANT FORMATION

.....

.....

MON CONSEILLER MOBILITÉ / CONSEILLER CARRIÈRE

.....

.....

MON GESTIONNAIRE PAIE

(pour ma fiche de paie, un changement d'adresse, de banque, des infos sur un temps partiel...)

.....

.....

MON GESTIONNAIRE RH

(pour un arrêt de travail, une déclaration d'accident du travail...)

.....

.....

Direction des Ressources Humaines des HUPC

27, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

drhhupc@aphp.fr
01 58 41 10 21 / 23

Le livret d'accueil est disponible en pdf sur le site Intranet

Octobre 2016

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PARIS CENTRE
Cochin • Port-Royal • Tarnier • Broca
La Collégiale • La Rochefoucauld • Hôtel-Dieu

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
www.aphp.fr

Octobre 2016 | Direction de la communication des HUPC | Crédit photo : DR | Réalisation : graines d'octets - www.grainesdoctets.com